

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 12 MARS 2021

-----

L'an deux mil vingt-et-un et le douze du mois de mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric BESÈME, Maire.

Convocation : 05 mars 2021.

Présents : MM & Mmes Frédéric BESÈME – Gontran BODESCOT – Franck BRUNEL – Audrey MAZUY – Estelle DUCRUIX – Perrine SPÉE-FOURNEAU – Damien TOMATIS – Laurent MORIN.

Excusés : Mme Alice JAMBON-TALEB (pouvoir à M. Franck BRUNEL) – M. Rémy PASSOT (pouvoir à Mme Estelle DUCRUIX) – Mme Maryline PLAFORÊT-DURAND (pouvoir à M. Gontran BODESCOT).

Secrétaire de séance : M. Gontran BODESCOT.

### OUVERTURE DE SÉANCE

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 08 février 2021 est adopté à l'unanimité.

## **I/ DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER**

N'ayant pas reçu de déclaration, M. le Maire propose de retirer ce sujet de l'ordre du jour. Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

## **II/ CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

M. le Maire expose que, dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les Régions le 28 septembre dernier, qui se traduira dans des contrats de plan État-Région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

Dès à présent, la formalisation de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) doit être engagé. La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires. Proposée aux élus de tous les territoires, cette nouvelle génération de contrats territoriaux doit répondre à trois enjeux :

- à court terme, associer les territoires (collectivités territoriales, acteurs socio-économiques, associations, habitants) au plan de relance 2021-2022 ;

- dans la durée du mandat municipal 2020-2026, accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire ;

- illustrer l'approche différenciée et simplifiée de la décentralisation.

C'est par l'intermédiaire de la Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB) que les projets peuvent s'inscrire dans le cadre du CRTE et ainsi bénéficier de subventions de l'État.

A cet effet, M. le Maire et des membres du Conseil Municipal ont rencontré M. Philippe SERRE, DGS à la CCSB, pour faire un point sur le CRTE et recenser les projets « structurants » et « matures » pour la Commune, sachant que les actions et l'éligibilité ne sont pas clairement définies.

Le projet suivant est toutefois évoqué :

- Réseau de chaleur dans le cadre de la transition énergétique avec pour objectif de substituer de l'énergie fossile par une énergie renouvelable. Il s'agit, dans un premier temps, de réaliser une étude importante sur la faisabilité avec différents critères (public / privé...). Cette étude pourra s'inscrire dans ce CRTE pour laquelle la CCSB prévoit le recrutement d'un économiste de flux (AMI SEQUOIA).

Au cours de cette rencontre M. le Maire a évoqué l'éventualité de créer des actions communes avec d'autres collectivités du nord. Cette démarche a été retenue par M. SERRE.

## **III/ BÂTIMENTS COMMUNAUX**

### **1) ÉGLISE**

M. Franck BRUNEL rapporte les propos échangés avec l'Architecte Patrice SALÈS et l'entreprise SMBR lors de la réunion du 10 février 2021, à 15 h 00 sur le site, et plus particulièrement le constat du résultat des badigeons d'intégration, qui ne donne pas satisfaction. De ce fait, M. SALÈS propose, à la suite de la réserve émise sur ces problématiques de finition esthétique sur le procès-verbal de réception des travaux, de la prolonger pour l'instant sans fixer d'échéance. M. SALÈS semble toutefois confiant que l'atténuation de certaines tâches disparaîtra avec le temps et projette d'autres solutions pour remédier à ces défauts d'humidité.

M. BRUNEL précise que M. SALÈS n'a adressé aucun compte-rendu de cette réunion du 10 février rapportant ses dires malgré plusieurs relances.

Aussi, le Conseil Municipal, après discussion, charge M. le Maire d'adresser un courrier recommandé avec accusé de réception à M. SALÈS lui rappelant ses obligations et lui demandant de se rapprocher des assurances pour solliciter une expertise.

### **2) CAFÉ-RESTAURANT « CHEZ ANTOINE »**

Comme évoqué lors de la réunion précédente, M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la gratuité du loyer de mars 2021, sachant que le bilan financier 2020 certifié, demandé à M. SCHIAVONE n'a pas été fourni. Il précise que M. SCHIAVONE n'a pas réglé les loyers et charges de janvier et février 2021 et doit donc, à ce jour, la somme de 957.26 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse d'octroyer la gratuité du loyer de mars 2021 et s'interroge beaucoup sur la pérennité de son activité à CHIROUBLES.

### **3) TRAVAUX DE SÉCURITÉ**

M. Gontran BODESCOT informe que c'est finalement la Menuiserie MOREAU-JEANDIN de TRAMAYES qui a été retenue, à la suite de la défection de l'entreprise BLUON ; le devis s'élève à la somme de 3 024.00 € et comprend la fabrication et la pose d'une porte côté cour de l'École (serrure – barillet et peinture compris) et la fourniture et pose de la gâche électrique sur la porte d'accueil côté rue. Ces travaux vont être réalisés courant semaine 11.

Une relance en recommandé avec accusé de réception a été faite auprès des assureurs des entreprises RAVALTEX et JOULIN pour solliciter une expertise à la suite des dommages constatés sur l'auvent du bâtiment de l'École Publique.

Quant au local buvette au Clos Georges Durand, il est prévu que l'entreprise SEB intervienne courant semaine 11 également pour les travaux de mise aux normes du tableau électrique.

Un devis sera demandé à la Menuiserie MOREAU-JEANDIN pour le changement de la porte d'entrée sise au 14 Impasse de l'Église du logement Mélinand.

## **IV/ ORGANISME EXTÉRIEUR : SYDER**

### **1) EXTINCTION PARTIELLE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

M. le Maire rappelle la volonté de la Municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies.

Une réflexion a ainsi été engagée par le Conseil Municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du Maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de Communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

Techniquement, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloges ad hoc dans les armoires de commande d'éclairage public concernées. La Commune sollicitera le Syndicat d'énergies pour étudier les possibilités techniques et mettre en œuvre, le cas échéant, les adaptations nécessaires.

Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique.

En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE que l'éclairage public sera interrompu la nuit sur les horloges astronomiques actuellement installées, n'engageant pas de coût d'équipement. Cela représente environ 75 % du réseau d'éclairage public (centre du village et les lieux-dits sis en direction de FLEURIE)

PROPOSE d'adresser une lettre d'information aux administrés leur précisant les mesures et les invitant à 2 permanences pour répondre à leurs questions et recueillir leurs remarques / suggestions, si nécessaire.

DÉCIDE de fixer les horaires d'interruption une fois les permanences effectuées.

CHARGE M. le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction, les mesures d'adaptation de la signalisation.

Pour les 25 % restants, il sera nécessaire de prévoir l'équipement des armoires d'horloges astronomiques dont le coût total est estimé à 2 850.00 €. Cette seconde phase sera programmée ultérieurement.

## 2) CHARGES 2021

M. Laurent MORIN communique le montant des charges dues pour l'exercice 2021 au SYDER, soit 28 651.54 € contre 31 433.98 € en 2020. Le taux de répercussion sur la fiscalité des administrés était de 0.268 % en 2020. Du fait de la suppression définitive de la Taxe d'Habitation pour les Communes, la Loi n'a pas prévu de compensation au profit des Syndicats fiscalisés dont le SYDER fait partie. La perte de ce produit va donc se déverser à terme sur les seules taxes restantes, en l'occurrence : Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti, Cotisation Foncière des Entreprises et la Taxe d'Habitation mais uniquement sur les résidences secondaires. En résumé, la réforme va se traduire par une hausse de pression sur les redevables des taxes énumérées ci-dessus.

Pour information, la contribution pour la maintenance de l'éclairage public s'élève en 2020 à 1 231.08 € (1 324.87 € en 2019).

M. MORIN fait remarquer que durant les 4 années qui viennent, les charges vont baisser considérablement. Par contre, pour l'exercice 2022, vont s'ajouter les charges des travaux de renforcement du réseau électrique à « Souzon », le changement de l'armoire au « Bourg » et probablement les travaux d'extension du réseau « Route de Verdy » et le remplacement du poste de livraison « Route de la Grosse Pierre ».

## V/ COMMISSIONS MUNICIPALES

✂ Communication ➤ Mme Audrey MAZUY sonde les Conseillers pour connaître leur avis sur le blason de la Commune servant de logo dans toute correspondance ; l'idée étant de réfléchir sur un nouveau logo ...

✂ Jeunesse ➤ Mme Perrine SPÉE-FOURNEAU fait part du lancement de l'animation jeunesse du printemps en partenariat avec l'association Sou des Écoles sur le thème « stage d'initiation aux arts du cirque ». 2 ateliers sont prévus le samedi 27 mars 2021 : l'un le matin pour les 4 à 6 ans, l'autre l'après-midi pour les 7 à 12 ans. Avec satisfaction, ces premières sessions affichent complètes. Elle précise que l'affiche a été réalisée par Mme Anne-Laurick CHANTREAU, en qualité de bénévole.

Le projet de spectacle, en partenariat avec l'association Les Navets de Chiroubles, prévu le 25 avril 2021, est en cours de finalisation ; la capacité d'accueil étant un problème pour déterminer le lieu de la représentation.

✂ Vie du Village et Voirie ➤ M. Franck BRUNEL présente le chiffrage établi par M. Franck CHERPIN, Chargé d'études et de travaux chez Oxyria, pour le programme voirie 2021 de la Communauté de Communes, soit :

- Modification d'une grille « Route du Verdy », officialisation d'un stationnement pour les poids lourds vers « Place Victor Pulliat » et suppression d'un avaloir « Rue de la Forge » = 7 362.02 € TTC ;
- 2 propositions pour « Route de la Grosse Pierre » - création de 4 zones de croisement + reprise en bicouche et reprofilage ponctuel = 30 669.21 € TTC ou reprise en enrobé = 43 966.07 € TTC, sachant que cette solution sera plus pérenne.

M. BRUNEL rappelle que le montant des crédits d'investissement pour la Commune de CHIROUBLES alloués par la CCSB est de 38 381 € TTC.

Les propositions étant bien supérieures au montant des crédits alloués, il convient de déterminer la priorité à donner sur les travaux à réaliser et la possibilité de scinder les travaux « Route de la Grosse Pierre ».

Il est évoqué également de faire un dossier de demande de subvention dans le cadre des « amendes de police » pour les opérations de stationnement des poids lourds et de modification d'une grille répondant à des critères de sécurité. Il sera demandé à M. CHERPIN de chiffrer ces parties de travaux.

Il présente ensuite les devis établis par l'entreprise LACHARME Espaces Verts pour :

- le fauchage des accotements et talus, soit un montant total de 4 164.48 € TTC, comprenant 1 passage au printemps, 1 passage en automne sur les 16 kms de voirie communale et 1 passage sur 2 chemins ruraux et privés dans le cadre de l'entretien des sentiers de randonnée pédestre ;
- le curage des fossés avec une mini-pelle, soit un coût de 576.00 € TTC pour une journée de 8 h 00 avec chauffeur et évacuation de la terre par l'agent communal.

M. Franck BRUNEL expose qu'il a été constaté que l'accessibilité des secours sur le « circuit des crêtes » à « La Terrasse » était inexistante. De ce fait, afin de permettre l'éventuelle intervention des véhicules de secours et de lutte contre l'incendie sur cet espace, il conviendrait de rendre carrossable un chemin privé dans la continuité d'un chemin rural partant du lieu-dit « Les Saignes », utilisé également par les randonneurs. Pour se faire, La Maison du Cru Chiroubles a sollicité un devis auprès de l'entreprise DESVIGNES Fabien, qui s'élève à la somme de 1 416.00 € TTC. Après discussion, le Conseil Municipal accepte de prendre en charge une partie des travaux, soit 888.00 € TTC, qui pourraient faire également l'objet d'un dossier de demande de subvention, dans le cadre des amendes de police.

✂ Vie du Village et Voirie – Fleurissement et Illuminations ➤ Mme Estelle DUCRUIX a étudié le projet d'embellissement du village à toutes les saisons en plantant des arbustes à feuillage permanent ainsi que des bulbes et plantes robustes pour couvrir la période hiver/printemps vers la Mairie et aux entrées du village. Pour se faire, Mâcon Végétaux (CRÊCHES-SUR-SAÔNE) a établi un devis qui s'élève à 1 334.80 € TTC, comprenant les plants, du terreau et 10 jardinières.

Sur les mêmes bases que les années précédentes, le devis s'élève à la somme de 1 653.69 € TTC pour le fleurissement estival.

Le Conseil Municipal valide ces deux propositions. Concernant l'embellissement permanent, les crédits seront inscrits en section d'investissement du budget primitif 2021.

Mme DUCRUIX informe que le « Gour Durand » a fait l'objet d'un nettoyage avec les riverains et l'agent communal Richard LAGOUTTE.

Elle s'est également chargée de consulter des sociétés afin de modifier les décorations installées pour les fêtes de fin d'année, devenues vétustes. Elle présente les offres relatives à l'achat de motifs de :

- Décolom = 2 023.44 € TTC
- Crélight = 3 318.90 € TTC

ainsi que le devis de l'entreprise Dugelet pour la pose et le raccordement des motifs lumineux = 1 804.80 € TTC.

Ce projet sera étudié plus précisément lors de l'élaboration du budget primitif 2021.

✂ Vie du Village et Voirie – Oenotourisme ➤ M. le Maire a commencé à travailler sur le projet d'accueil des touristes sur le territoire de la Commune, l'une des conditions de développement de l'oenotourisme. Il présente, des actions pouvant être menées pour renforcer l'attractivité du village en partenariat avec le Cru Chiroubles. Une première action en cours, concerne l'aire d'accueil des randonneurs sur l'Esplanade de la Mairie, menée par M. Laurent MORIN. Celle-ci pourrait s'étendre sur la création de zones d'informations sur différents espaces... M. le Maire précise que ce projet implique plusieurs commissions et invite celles-ci à poursuivre la réflexion ...

✂ Vie du Village et Voirie – Mon Épi ➤ Mme Perrine SPÉE-FOURNEAU fait part de la création d'une association afin de déterminer les engagements, les objectifs... Elle propose de diffuser lors d'une prochaine information, un flyer présentant le système alimentaire accompagné d'un questionnaire pour recueillir l'intérêt des administrés à ce projet.

✂ Assainissement ➤ M. Damien TOMATIS, après concertation avec les membres de la Commission, demande, dans la mesure du possible, l'inscription au budget primitif assainissement de l'installation d'un débit mètre by-pass, dont le devis établi par SUEZ Eau France s'élève à 2 162.00 € HT. Il énonce également que le transfert de la compétence assainissement à la CCSB pourrait avoir lieu avant 2026. C'est un sujet qui a été discuté avec M. Philippe SERRE – DGS à la CCSB, plus particulièrement sur la reprise de la dette.

## **VI/ POINT SUR LA RENCONTRE AVEC LES ÉLUS DE VAUXRENARD – AVENAS - ÉMERINGES ET OUROUX**

M. le Maire informe que cette première rencontre a permis la découverte de chacune et d'exprimer des problématiques, qui sont communes à chaque Collectivité : vieillissement de la population, nouveaux administrés qui travaillent à l'extérieur et ne s'intègrent pas à la vie communale... L'idée serait de former ensemble un petit

territoire et de trouver des pistes pour mutualiser des moyens, des services... que ce soit dans les domaines des affaires culturelles, des transports, de l'alimentation...

## **VII/ POINT SUR L'ÉTAPE DE LA COURSE CYCLISTE « PARIS NICE »**

C'est sur une note très positive que cette étape du Paris Nice a été évaluée : une mobilisation chiroublonne impressionnante, une décoration rendant un bel effet sous une belle journée ensoleillée, beaucoup de spectateurs présents, beaucoup de gens satisfaits dont les organisateurs de l'ASO, qui remercient pour l'accueil qui leur a été réservé.

## **VIII/ QUESTIONS DIVERSES**

1) M. le Maire communique :

✂ M. Jean-Jacques BOYER est le nouveau Sous-Préfet de VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE. Il remplace M. Pierre CASTOLDI.

✂ Mme Delphine BLANC, Architecte Conseil du CAUE du Rhône a adressé ce jour une proposition de travail avec des étudiants de Master 1 Gestion des Territoires et Développement Local, moyennant une contrepartie financière. N'ayant pas eu le temps de prendre connaissance de la convention tripartite proposée, M. le Maire évoquera le sujet lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

✂ Le Décret n° 2021-251 du 5 mars 2021 convoque les électeurs pour procéder à l'élection des conseillers départementaux et des conseillers régionaux les 13 juin et 20 juin 2021 pour le second tour. La date des conscrits de la Classe en 1 pourra être maintenue au 27 juin 2021, si les mesures sanitaires le permettent.

✂ Un Conseil d'École est programmé mardi 16 mars 2021. Mme Perrine SPÉE-FOURNEAU représentera M. le Maire empêché.

✂ Un rappel a été fait auprès des associations communales pour les demandes de subventions accompagnées de leur bilan financier. Concernant la Clique de CHIROUBLES, il sera étudié l'achat de clairons pour l'exercice 2021.

2) **TOUR DE TABLE**

✂ M. Franck BRUNEL fait part qu'il est en attente de devis pour l'extension de la rampe des escaliers menant à la Mairie, de la part des entreprises LANDRY (VILLIÉ-MORGON) et LACHARME (CRÊCHES-SUR-SAÔNE). Il a été constaté l'état défectueux de quelques marches d'escaliers et proposent de profiter de cette action pour solliciter un devis auprès d'un maçon ou d'un tailleur de pierres.

✂ M. Laurent MORIN fait un compte-rendu des propos évoqués lors d'une réunion de la Commission Tourisme de la CCSB : étude sur une intervention homogène pour les panneaux de départ des circuits de randonnées, entretien des aires de pique-nique, projet d'aménagement à TRADES.

✂ M. Laurent MORIN rappelle qu'il est prévu une ballade dans le centre du village samedi 27 mars avec Mme Perrine GUILLOT et invite les Conseillers à participer.

✂ Mme Audrey MAZUY a assisté à une réunion en visio-conférence de la Commission Déchets de la CCSB où il a été évoqué l'ouverture de la déchèterie de VILLIÉ-MORGON également le samedi après-midi, l'ouverture de la recyclerie à LANCIÉ courant le 1<sup>er</sup> semestre 2022, l'installation d'un Point d'Apport Volontaire à « La Terrasse ».

✂ Mme Estelle DUCRUIX présente le bulletin municipal 2020 et invite les Conseillers à faire la distribution.

Avant de clore la réunion, M. le Maire fixe la prochaine réunion du Conseil Municipal au lundi 12 ou jeudi 15 avril 2021.

La séance est levée à 23 h 20.

